

nts des Francas du Territoire.

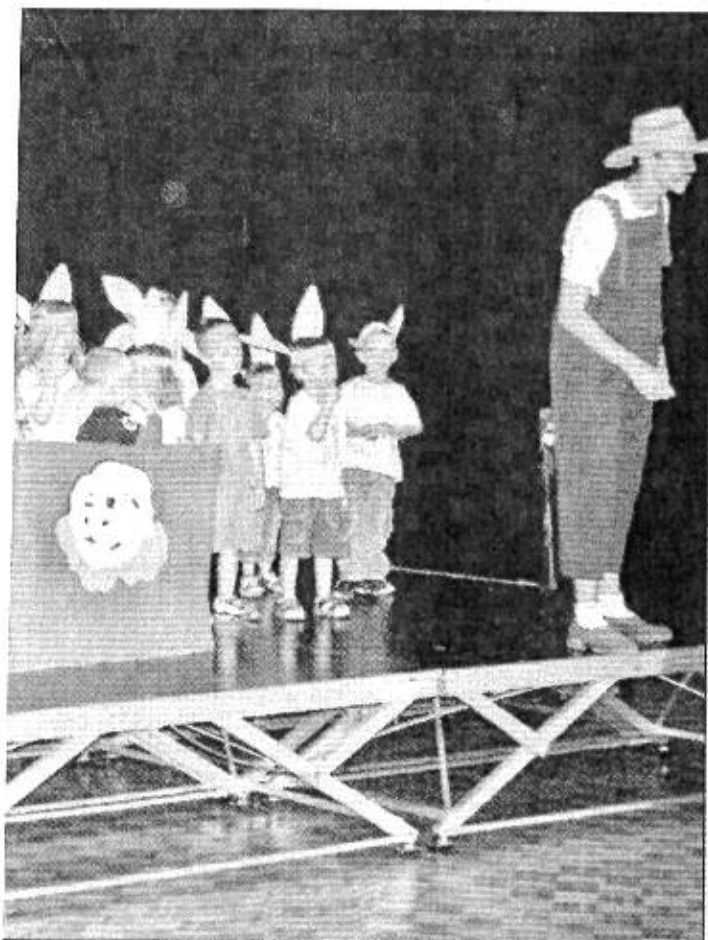
ponctuée de plusieurs ateliers tout aussi ludiques, comme le loto des saveurs, le Schlüsselkönig (jeu allemand de rapidité), un voyage dansant ou encore un exposé présenté et animé par M. et Mme Berard, de l'association « Les amis de l'Inde et d'un coin du monde », pour terminer sur la pollution de l'eau.

Pour le repas de midi, tout le monde s'est rendu au foyer Louis-Clerc, où le chef Bruno leur avait concocté un déjeuner indien. Les gamins présents

avaient aussi été invités à ramener, de cartes postales, des photos, des objets de leurs villes ou pays d'origines, avec lesquelles ils ont construit une fresque géante, qui représenterait ainsi une photographie culturelle des enfants.

Tous les enfants sont repartis en fin de journée en ayant passé une journée au contenu riche et varié « C'était une belle journée, très instructive, pour tous les enfants », ajoute Katia Mahiddine, la directrice de l'antenne de Delle, secteur enfance.

à la Maison de l'enfant



**L'EST
RÉPUBLICAIN**
Sur le Web

Toute l'actualité en Lorraine
et en Franche-Comté
tous les jours sur le site web
de votre quotidien.

estrepublikain.fr

Annonces Légales

Mercredi 5 août 2009

L'Est Républicain

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Objet : élaboration du plan local d'urbanisme.

Marché d'études.

Maître d'ouvrage : commune de Denney, place Y.-Damidaux, 90160 Denney.

Représentant : M. Claude GIRARD, maire de la commune.

Durée totale du marché : 30 mois.

Critères de sélection des candidatures : application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du Code des marchés publics.

Critères d'attribution :

- 50 %, valeur technique ;
- 40 %, prix des prestations ;
- 10 %, délais d'exécution.

Date limite de réception des offres : le 23 septembre 2009, à 12 h, à la mairie.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 3 août 2009.

Retrait des dossiers :

- mairie place Y.-Damidaux, 90160 Denney ;
- par voie électronique : www.agglo-belfort.com.

Renseignements : mairie de Denney, téléphone 03 84 29 82 04.

120 ANS DE UNE !

DE 1889 À
NOS JOURS

15€

EN VENTE
CHEZ VOTRE
MARCHAND
DE JOURNAUX



112 - rue de la Haute, 1,
 - ELECTRIUM EURL - RCS
 B Belfort 504 945 122 - Installation
 électrique dans tous locaux, 4, rue
 de Cernay, 90000 Belfort ;
 - CIBAT - RCS B Belfort 490 408
 822 - Travaux de maçonnerie
 générale, 1 B, avenue de
 l'Espérance, 90000 Belfort ;
 - ETUDE ET INGENIERIE TECH-
 NIQUE SARL - RCS B Belfort 432
 253 490 - Ingénierie,
 2, allée du Parc Boise, 90300
 Valdoie.

13211 94-103-VEAN
 Commune de Denney

Par délibération en date du 22 jan-
 vier 2010, le conseil municipal de
 Denney a notamment décidé de
 prescrire l'élaboration du plan lo-
 cal d'urbanisme (PLU) sur le terri-
 toire communal.

Cette délibération peut être
 consultée en mairie.

13291 94-103-VEAN
SASU ROSALA
 Société par actions simplifiée
 au capital de 38.000 euros
 Siège social
 ZA Les Quatre-Routes-L'Aublette
 22100 Quévert
 RCS Saint-Malo 478 725 948

Siège social : ZA Les Quatre-
 Routes-L'Aublette, 22100 Quévert.

Objet social :
 - la prise de participation dans tou-
 tes sociétés, tant civiles que com-
 merciales ;
 - la réalisation de prestations
 administratives comptables et
 commerciales ;
 - l'acquisition, la propriété,
 l'échange, l'administration et la
 gestion de tous placements tels que
 valeurs mobilières titres, droits so-
 ciaux, parts d'intérêts de toute na-
 ture, y compris les instruments fi-
 nanciers à terme et les opérations
 assimilées ;
 - toutes activités de conseils

Durée : 99 années à compter du
 31 août 2004.

Par décision du 1^{er} février 2010 et à
 compter de ce jour, l'associé unique
 a transféré le siège social
 14, faubourg de Monthéliard, 90000
 Belfort, et a modifié en
 conséquence l'article 4 des statuts.

RCS : Belfort.
 Pour avis

INFOGREFFE
 PAR INTERNET
www.infogreffe.fr
**L'information légale
 sur les entreprises**
 (Kbis, bilans, états d'endettement...)
 PAR MINITEL **3617 infogreffe**
 PAR TELEPHONE **0 899 70 22 22**

Les candidatures devront être adressées, par pli recommandé avec accusé de réception, avant le 22 mars 2010 à 16 h à l'adresse suivante : hôtel de ville et de la Communauté d'agglomération, Direction des affaires juridiques, place d'Armes, 90020 Belfort cedex. L'enveloppe devra porter la mention : « candidature pour l'exploitation du Centre des Congrès de la ville de Belfort, ne pas ouvrir ».

8 - Renseignements complémentaires : des renseignements complé-
 mentaires peuvent être obtenus auprès :

- d'ordre administratif : M^{me} Annie DUBOIS, directrice des affaires juridiques, tél. 03.84.54.24.23 ;
- d'ordre technique : M^{me} Ghislaine VIOLET, directrice du secréta-
 riat général, tél. 03.84.54.24.27.

25-03-75-1103-417 14-VEAN

Oph
 HAUTE-SAONE
 L'office de l'habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : OPH DE LA HAUTE-SAONE, 26, rue de Fleurier,
 BP 70309, 70006 Vesoul cedex.

Procédure de passation : marché adapté (article 23 du CMP).

Objet du marché : construction de 6 logements individuels locatifs
 pour seniors à Frahier - champs du Rejarret.

Désignation des lots :

- lot 1A/12A : terrassement, VRD ;
- lot 1B : gros œuvre, maçonnerie ;
- lot 2 : charpente, couverture, zinguerie ;
- lot 3B : menuiseries extérieures PVC ;
- lot 4/16 : cloisons, plâtrerie, peinture ;
- lot 5 : menuiseries intérieures bois ;
- lot 6/7 : revêtements de sols collés, carrelage, faïence ;
- lot 8/11A/19 : plomberie, sanitaire, chauffage gaz, VMC ;
- lot 9 : électricité, courants faibles ;
- lot 12B : aménagement des abords ;
- lot 14 : isolation mécanisée des combles ;
- lot 15A/21 : serrurerie métallique, porte de garages.

Démarrage prévisionnel : 2^e trimestre 2010.

Durée des travaux : 13 mois (compris préparation de chantier et
 congés).

Critères de sélection et d'attribution : offre économiquement la plus
 avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement par-
 ticulier de consultation.

Modalités d'obtention du dossier :

- BUREAUTIQUE SERVICE, 98, boulevard des Alliés, 70000 Vesoul,
 tél. 03.84.78.57.75, fax 03.84.78.58.84 ;
- www.achatpublic.com

Maître d'œuvre : SICA, tél. 03.84.76.82.45.

Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion : 8 fé-
 vrier 2010.

Date limite de réception des offres : vendredi 5 mars 2010 à 17 h.

Personne référente à contacter : Sylvain BRAND, chargé d'opéra-
 tions, tél. 03.84.96.13.22.

celle-ci, il assemble la char-
 pente, pose les ardoises su

REPPE

Atelier bi



Tous fiers de porter des cha-

Les enfants de Reppe se
 sont retrouvés samedi pour
 une après-midi récréative.
 Après avoir confectionné
 un chapeau en papier et ra-
 fia, ils ont dégusté des bei-
 gnets, cuisinés spéciale-
 ment pour l'occasion par
 Pascal Viennot.
 De 3 à 12 ans, les enfants

ROUGEMONT-LE

La pa

Dans le cadre de la continuité
 des actions du service fa-
 milles, la Communauté de
 communes du Pays Sous-Vos-
 gien a organisé jeudi au foyer
 rural de Rougemont-le-Châ-
 teau, une conférence sur le
 thème : Etre parent sans
 s'épuiser. Gérard Vallat, psy-
 chologue, psychothérapeute,
 a développé l'épuisement, la
 fatigue émotionnelle, le
 stress d'être parent observé
 dans les familles.
 Comment concilier les
 lourdes tâches de parents
 compétents attentifs à leurs
 enfants, de conjoint épanoui
 en couple ? Comment rester
 attentif à soi-même pour
 rester en bonne santé ? Le
 sujet a suscité un grand inté-
 rêt auprès de la centaine de

**Lisez nos
 petites annonces
 classées**

*C'est de public'air
 du 11.02.2010*

Denney

L'est républicain 20.2.2012

Les zones d'urbanisation en question

Devant une trentaine de personnes, une réunion publique sur l'avancée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), présidée par le maire Claude Girard, s'est tenue vendredi au centre de loisirs. Elle était animée par Antoine Belfis, responsable du bureau d'études TOPOS pour la Franche-Comté, mandaté pour accompagner les élus dans le processus de mise en œuvre de ce plan et Jean-Paul Morgen, adjoint au maire, en charge de la préparation dudit plan.

En préambule à toutes discussions, Antoine Belfis a précisé que, suite au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la commune a entamé les réflexions sur le tracé du plan de zonage et l'écriture du règlement. Le règlement et le zonage s'imposeront aux autorisations d'urbanisme, déclarations préalables,

permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir. Bible de cette étape et du plan en général, le Grenelle de l'environnement, sur laquelle s'appuient toutes les prévisions.

Présenté sur un écran en trois diapositives, le tracé du plan de zonage a donné lieu à quelques échanges, certes cordiaux, mais empreints d'interrogations de propriétaires de terrains visiblement insatisfaits des prévisions exprimées. En jeu, le classement en zone définitivement non urbanisable, de terrains devenus des « écarts » après la mise en place notamment de la bretelle d'autoroute.

Antoine Belfis et Jean-Paul Morgen ont précisé que le PLU doit évoluer afin d'être en constante adéquation avec le cadre légal, les documents de planification d'un niveau supérieur ou simple-



■ Plans à l'appui, les intervenants ont répondu à toutes les questions.

ment avec les ambitions et les perspectives d'aménagement de la collectivité. La non-conformité déboucherait sur un PLU retoqué et

d'écrits pour justifier une demande de révision et la rencontre avec le commissaire lors de l'enquête publique. Affaire à suivre.

L'est républicain 7 juin 2012

Denney L'est républicain 7 juin 2012 Le PLU pourrait être retouché

Alors que le conseil municipal de Denney se réunit ce soir, le maire Jean-Paul Maréchal a décidé de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Cette décision a été prise lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 14 mai dernier. Le PLU est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il est révisé tous les dix ans. Le conseil municipal a décidé de modifier certains articles du PLU, notamment ceux qui concernent la construction de nouvelles habitations individuelles. Le maire a expliqué que ces modifications sont nécessaires pour permettre à la commune de faire face à l'évolution de son territoire et de répondre aux besoins de ses habitants. Les modifications proposées concernent notamment la hauteur des bâtiments, le nombre de niveaux et la surface des terrains. Le conseil municipal se réunira de nouveau le 18 juin pour voter sur ces propositions.

denney L'est républicain 9 juin 2012 PLU : « Les communes rurales sont tributaires de la Ville de Belfort »

« Les communes rurales sont tributaires de la Ville de Belfort », c'est ce que dit Jean-Paul Maréchal, maire de Denney, lors d'une conférence de presse organisée ce mardi 8 juin. Le maire a souligné que les communes rurales de la région de Belfort sont tributaires de la Ville de Belfort, notamment en ce qui concerne les services publics et les infrastructures. Il a également mentionné que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est en cours de révision et que des modifications sont prévues. Le maire a expliqué que ces modifications sont nécessaires pour permettre à la commune de faire face à l'évolution de son territoire et de répondre aux besoins de ses habitants. Les modifications proposées concernent notamment la hauteur des bâtiments, le nombre de niveaux et la surface des terrains. Le conseil municipal se réunira de nouveau le 18 juin pour voter sur ces propositions.



Le maire Jean-Paul Maréchal lors d'une conférence de presse à Denney.

JPEC - 860 5 ko
1/3 [Ecom] > [Diaporama]

Suivre @denney90160 70 abonnés
J'aime Suivez le premier de vos amis à indiquer

Commentaires

0



Denney

Il faut réduire les zones urbanisables

L'est républicain 7.9.2012

La nouvelle version du projet de plan local d'urbanisme (PLU), devant remplacer l'actuel plan d'occupation des sols (POS), a été exposée à la mairie de Denney lors de la dernière réunion publique. Un exercice délicat pour le maire Claude Girard, son adjoint à l'urbanisme Jean-Paul Morgen, et Antoine Beifis, du bureau d'études Topos.

« Il est incroyable de nous avoir laissé travailler pres-que jusqu'au bout avant de nous demander de revoir notre copie », a déclaré en préambule Jean-Paul Morgen, qui évoque son intervention dans la presse (notre édition du 9 juin) pour dénoncer les quotas imposés par la CAB. Malgré une nouvelle rencontre, le syndicat mixte est resté inflexible : les zones à urbaniser sont trop importantes, le projet n'est pas compatible avec le schéma de cohérence territorial (SCOT) et 10 hectares sont à retirer.

« Dans notre projet initial, on reprenait le POS existant, sans aucun déclassement de

terrains, a souligné le maire. Mais nous n'avons pas le choix. Soit on fait le forcing au risque de voir le projet retoqué. Soit on tente un compromis. Le PLU est une compétence communale mais ce n'est que théorique et le SCOT s'imposera à nous. »

Une décision qui place la municipalité dans une position difficile vis-à-vis de la population : l'avenir de la commune tel qu'elle le souhaitait est ainsi remis en cause. Le nouveau zonage doit notamment tenir compte d'une limitation de la surface urbanisable à 15 % de celle déjà urbanisée.

Située en seconde couronne belfortaine, Denney doit aussi limiter à trois hectares sa zone 1AU. Pour rappel, le PLU répartit les zones à urbaniser en deux types : des zones 1AU, immédiatement urbanisables, et 2AU, urbanisables à 80 % des premières. Au final, seuls 8,5 hectares ont été retenus : 2,8 hectares près de l'école, à urbaniser en priorité, le reste étant en 2AU.



■ Des administrés attentifs aux explications du maire, Claude Girard.

Si les échanges avec les nombreux administrés présents sont restés cordiaux, ces derniers se sont indignés de ce « diktat » de la CAB, que les petites communes ne peuvent contester. « C'est du vol », a lancé l'un d'eux, entre colère et sentiment d'injustice. « A quoi cela sert-il de faire un PLU si on nous le dicte », approuva Jean-Paul

ajouté : « Nous nous efforçons de tous les prévenir. Quatre réunions de concertation ont déjà été organisées. »

La prochaine étape sera l'adoption du PLU par le conseil municipal. Transmis pour avis aux personnes publiques associées, le PLU fera ensuite l'objet d'une enquête publique.